

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 06 mars 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Vendredi 28 Mars 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 28 mars,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (26)

AUJEAN Bernard, CABIROU Frédéric, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, GIRAULT Christian, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, PALLAS Jacques, PERSONNE Jacques, MAUBOIS Philippe, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, SLEDZ Jean, TAUPIN Patrice, VIDAL Claude.

Étaient absents (14)

ALLARD Bernard, DRUI Martial, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, BALSAN Charles Henri, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEMION Michel, TUAL Didier, VOITIER Brigitte, YVERNAULT Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (5)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
BAPTISTA DE HORTA Carole a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
IMBERT Tony a donné pouvoir à VIDAL Claude
NAVARRO David a donné pouvoir à DAUZIER Claude
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre

Étaient excusés (4)

BRANCHOUX Gilles, FOISEL Michel, JUDALET Patrick, VIAUD Philippe

Objet : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 février 2025

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 février 2025 et demande au conseil syndical son approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver le procès-verbal du 14 février 2025 joint en annexe.

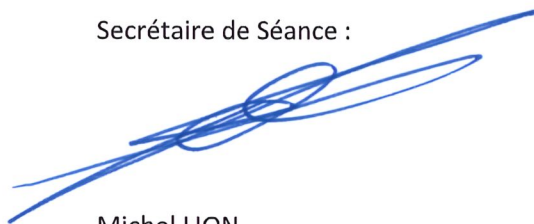
Pour extrait conforme,

Le Président


Jean-Louis CAMUS



Secrétaire de Séance :



Michel LION